

RÉINSCRIPTION 2017 en DUT

à l'IUT de Reims-Châlons-Charleville

Sont concernés :

- les étudiants redoublant leur 1^{ère} année,
- les étudiants passant de 1^{ère} année en 2^{ème} année,
- les étudiants redoublant leur 2^{ème} année.

Pour se réinscrire : *se connecter sur votre bureau virtuel puis dans l'onglet "scolarité" rubrique "réinscriptions 2017/2018".*

Calendrier :

Réinscription par internet (bureau virtuel) : du 7 au 24 juillet et du 16 août au 4 septembre 2017

Les documents cités au verso, devront être déposés au format numérisé (pdf, jpeg ou jpg) et transmis à partir du lien indiqué sur votre bureau virtuel.

En cas de problème, contacter le 03 26 91 80 00.

Dans ce cas, la réinscription se fera à l'IUT, chemin des Rouliers à Reims, au jour et heure fixés avec les pièces indiquées au verso.

ANNULATION D'INSCRIPTION

Procédure de remboursement des droits de scolarité :

En cas d'annulation d'inscription vous devez vous présenter à la scolarité avec votre courrier de démission et les pièces justificatives (certificat de scolarité du nouvel établissement, un RIB et votre carte d'étudiant) **au plus tard une semaine après le début des cours** (décision du conseil d'administration du 28 mai 2001 prise selon les directives de la note ministérielle du 16 juin 1989).

RÉINSCRIPTION en DUT par le BUREAU VIRTUEL

Documents à déposer au format numérisé impérativement avant le 4 septembre 2017 :

- l'édition détaillée de votre dossier de réinscription (récapitulatif de votre inscription),
- en cas de non-paiement en ligne, joindre par courrier, un chèque du montant indiqué sur le récapitulatif à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de Reims, n'oubliez pas dans ce cas, de noter votre n° étudiant au dos du chèque,
- l'original de votre attestation d'assurance responsabilité civile pour l'année 2017-2018 :
*L'assurance responsabilité civile vous garantit si vous êtes reconnu civilement responsable d'un accident. Vous devez vous la procurer auprès de votre assureur.
Elle est souvent incluse à l'assurance habitation ou à une autre assurance personnelle.
Elle peut également être souscrite par l'intermédiaire d'une des deux mutuelles étudiantes.*

A rajouter en fonction de votre situation, ces documents au format numérisé :

- boursier : original de la notification d'attribution conditionnelle de bourse,
- salarié : copie du contrat de travail avec indication du *nombre d'heures/mois*
- sécurité sociale : pour les candidats qui n'ont pas choisi de centre payeur (MGEL ou LMDE), fournir impérativement un justificatif de leur non-affiliation selon la situation professionnelle des parents (commerçant, artisan, profession libérale, agent SNCF).

ATTENTION !

En l'absence de l'un de ces documents, votre inscription ne sera pas validée.